

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2022\_10\_3**

L' an deux mille vingt deux, le lundi 05 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 29 Novembre 2022

Présents : 22

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Suppressions de poste**

**Pouvoirs** :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
Madame BASTIDE Bérengère a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :

Il est proposé de supprimer 3 postes :

- Adjoint administratif principal de 1ère classe : suite au départ de l'adjointe RH et suivi subventions en disponibilité dont le délai des 6 mois de réintégration est révolu. Occupé actuellement par un autre agent contractuel dont les missions ont été remaniées par rapport à l'ancien poste.

- 2 postes d'Assistants d'enseignement artistique de 17,50h et de 2h : modification du temps de travail supérieur à 10% qui seront recréer dans une seconde délibération en date du 5 décembre 2022.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 18 novembre 2022 ;

**DECIDE :**

**1) De supprimer les 3 postes précédemment indiqués.**

**2) De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.**

**3) D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20221205-D\_2022\_10\_3-DE



Emis le 05/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le